

# Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

Numéro 44,  
mars 2013



Les membres actuels du CPS sont : l'Angola, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Égypte, la Guinée équatoriale, la Gambie, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, la Libye, le Nigeria, la Tanzanie et le Zimbabwe

## Le Protocole du Conseil de paix et de sécurité

«Le CPS encourage les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et les autres organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, à participer activement aux efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. À chaque fois que nécessaire, ces organisations seront invitées à s'adresser au Conseil de paix et de sécurité.» (Article 20, Protocole relatif à la création du CPS de l'Union africaine)

## Questions d'alerte précoce pour le mois de mars 2013

Au cours du mois de mars, il convient de surveiller le déroulement des élections municipales et législatives au Kenya et au Togo, ainsi que le référendum constitutionnel au Zimbabwe. Les tensions qui ont suivi l'assassinat d'un activiste politique en Tunisie et la tentative d'assassinat en

Libye témoignent des tensions et des défis qui persistent en Afrique du nord au lendemain du printemps arabe. Enfin, les élections égyptiennes, qui auront lieu mi-avril dans un contexte national déjà tendu, présentent elles aussi un risque de dérapage.

## ► Président actuel du CPS

**Données biographiques:** S.E.M. Mr. Bulus Paul Zom Lolo  
**Postes actuels:** Ambassadeur du Nigeria en Éthiopie, Représentant permanent auprès de l'UA et de l'UNECA et Président du CPS

## Tunisie

Pendant plusieurs mois, les leaders d'Ennahda se sont abstenus de condamner ou rejeter leur base salafiste, expliquant que cela reviendrait à répéter les erreurs de l'ancien régime sous lequel les opposants politiques étaient opprimés, emprisonnés et torturés. La situation actuelle, notamment à Tunis, risque toutefois de conduire dans un futur proche à une rupture entre les responsables du parti et les salafistes.

De plus, l'impasse politique actuelle entrave le processus de rédaction du projet de constitution, ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions sur les futures élections, qui ne peuvent avoir lieu qu'une fois le processus constitutionnel achevé. Le manque de temps joue contre le gouvernement, les nombreuses urgences socio-économiques constituant un terreau fertile pour des manipulations politiques en tous genres.

## La Formule de Livingstone

«Les organisations de la société civile (OSC) peuvent apporter un appui technique à l'Union africaine en élaborant des rapports d'alerte précoce et des analyses de situations afin de contribuer à alimenter le processus décisionnel du CPS.» (PSC/PR/CLX), 5 Décembre 2008, Conclusions de la retraite du CPS sur le mécanisme d'interaction entre le Conseil et les OSC)

## DANS CE NUMÉRO

Questions d'alerte précoce pour mars 2013	1
Analyse pays: Tunisie	2
Projecteurs sur: l'élection 2013 des membres du CPS	6
Analyse régionale: l'Armée de résistance du Seigneur	8
Page ouverte: les CER d'Afrique de l'Est	11
Dates importantes	16

## L'Armée de résistance du Seigneur

La LRA continue de poser une grave menace pour le bien-être des civils et pour les processus politiques en RDC, au Soudan du Sud et en Centrafrique.

Il est en outre possible que la LRA forme des alliances opportunistes avec des gouvernements de la région ou des groupes rebelles au Darfour ou dans la région des Grands Lacs.

# Analyse pays

## TUNISIE

### Précédents communiqués et déclarations du CPS

Lors de sa 257<sup>ème</sup> réunion du 15 janvier 2011 (PSC/PR/COMM.2 (CCLVII)), le Conseil de paix et de sécurité a condamné l'utilisation excessive de la force par le régime de Ben Ali ainsi que les pertes en vies humaines. À sa 268<sup>ème</sup> réunion du 23 mars 2011 (PSC/PR/BR.3 (CCLXVIII)), il «s'est félicité de l'évolution encourageante de la situation depuis sa 257<sup>ème</sup> réunion tenue le 15 janvier 2011, en particulier le climat de liberté qui prévaut maintenant dans le pays et les dispositions prises pour promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et l'Etat de droit». Depuis, le CPS n'a émis aucune déclaration d'importance sur la Tunisie.

### Potentiel d'escalade de la crise

L'assassinat de l'avocat en droits humains et activiste politique Chokri Belaïd a provoqué une hausse soudaine des tensions en Tunisie, notamment dans la capitale, Tunis. Les soupçons se sont rapidement portés sur les salafistes alors que le Premier ministre, Hamadi Jebali, a aussitôt dénoncé un assassinat politique qui dépasse la seule personne de M. Belaïd.

La formation d'un nouveau gouvernement composé de technocrates, qui aurait dû être annoncée le 17 février, ne s'est pas concrétisée. Ceci a provoqué la démission de M. Jebali et le gouvernement de la Troïka, composé majoritairement d'Ennahda, a maintenant pour difficile tâche de dénouer la crise politique qui en résulte. En l'absence d'une réponse prompte et appropriée des autorités, les violences pourraient s'aggraver et franchir un seuil dangereux.

Par ailleurs, les conditions socio-économiques compliquent davantage cette situation politique déjà très volatile. Dans ce contexte explosif, la jeunesse tunisienne au chômage pourrait percevoir dans le discours

salafiste une solution à ses problèmes. Le fait que les terroristes s'implantent de plus en plus dans la région, à la faveur de l'instabilité, accroît ces risques.

De plus, l'impasse politique actuelle entrave le processus de rédaction du projet de constitution, ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions sur les futures élections, qui ne peuvent avoir lieu qu'une fois le processus constitutionnel achevé. Le manque de temps joue contre le gouvernement, les nombreuses urgences socio-économiques constituant un terrain fertile pour des manipulations politiques en tous genres.

Deux ans après la chute de Ben Ali, ses nombreux partisans restent une nuisance pour une transition pacifique. Étant donné leurs moyens, ressources et capacités logistiques, les nostalgiques de l'ancien régime pourraient compliquer, voire faire dérailler le processus de transition si une unité politique n'est pas établie.

### Problèmes clés et dynamiques internes

L'assassinat de M. Belaïd, le 6 février, a déclenché une vague de protestations massives à travers le pays, particulièrement dans la capitale Tunis où se sont rassemblés des milliers de Tunisiens. Ces protestations nous rappellent celles qui ont suivi le suicide de Mohamed Bouzizi à Sidi Bouzid, qui a été le point de départ de la chute du régime de Ben Ali. Ainsi cet assassinat a, au même titre, précipité la chute du gouvernement de Hamadi Jebali.

En réponse au meurtre de M. Belaïd et aux protestations qui ont suivi, le Premier ministre tunisien Hamadi Jebali a décidé de créer un Conseil des sages pour tenter de trouver une solution à la crise sociopolitique. Seize personnalités, dont un général de l'armée, un économiste, un constitutionnaliste et un syndicaliste, ont répondu favorablement à l'appel et se sont réunies pour la première fois le 12 février au palais de Carthage de Dar Dhiafa. Lors de cette réunion, il a été souligné qu'il était primordial d'établir un agenda pour les futures élections, de renforcer la légitimité de

l'Assemblée nationale, de sensibiliser la société civile et les médias et de rencontrer les différents partis politiques.

Des partis de l'opposition ont aussi proposé d'autres solutions. C'est ainsi que le Front Populaire, une coalition de gauche qui était dirigée par M. Belaïd, a proposé la création d'un Congrès national de sauvetage et que l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) a tenté de convaincre ses partisans qu'il fallait mettre en place un dialogue national.

M. Jebali a quant à lui proposé de former un nouveau gouvernement composé de technocrates. Selon lui, ces futurs ministres doivent n'avoir jamais participé à l'ancien régime, ne pas avoir d'affiliation politique et ne pas se présenter aux prochaines élections. Bien que l'UGTT se soit déclarée en faveur de cette initiative, M. Jebali n'a pas réussi à obtenir un consensus et a démissionné, ceci principalement en raison du refus du président d'Ennahda, Rachid Ghannouchi, d'adhérer à l'idée d'un gouvernement de technocrates. En tentant de remanier son gouvernement, M. Jebali s'est en effet exposé à une réaction de son parti Ennahda, aux vues plus orthodoxe. C'est ainsi qu'Ali Larayedh, un candidat aussi choisi par Ennahda, a été nommé Premier ministre; il aura pour principale tâche non seulement de former un cabinet, ce qui provoquera probablement davantage d'instabilité dans le pays, mais aussi de trouver rapidement des solutions à la crise tunisienne.

Suite à la démission de M. Jebali et face à la pression qui pesait sur Ennahda, M. Ghannouchi a accepté que les ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la défense ne soient pas tenus par les membres d'Ennahda. L'ancien ministre des Affaires étrangères, Rafik Abdesslem, qui est aussi le beau-fils de Rachid Ghannouchi, le fondateur et président du parti Ennahda, est par ailleurs mêlé à l'affaire '*Sheratongate*', un scandale sexuel d'infidélité.

Le Congrès Pour la République, le parti de l'actuel président du pays, Moncef Marzouki, a aussi refusé de participer à un gouvernement

composé de technocrates. Son président, Mohamed Abbou a appelé à la démission des ministres de l'Intérieur et de la Justice et a menacé d'ordonner à ses ministres de démissionner si aucune amélioration ne survenait avant le 19 février. Le parti islamiste Ennahda, rejette l'idée d'un gouvernement de technocrates, estimant que cela permettrait le retour de ceux ayant gouverné sous le régime de Ben Ali. Le 16 février, quelque 12 000 sympathisants du parti se sont rassemblés à Tunis pour écouter un discours de M. Ghannouchi. Plus de deux semaines après la mort de Chokri Belaïd, aucun gouvernement n'a encore été formé.

En ces temps difficiles, l'UGTT, qui compte 520 000 adhérents, semble être la seule opposition au gouvernement tunisien. C'est ainsi que des manifestations contre le parti Ennahda ou le gouvernement sont régulièrement organisées dans le pays à l'initiative de l'UGTT. En retour, le bureau exécutif d'Ennahda accuse l'UGTT d'être manipulée par les forces de l'ancien régime dans le but d'empêcher le gouvernement actuel d'entreprendre des actions constructives, ce à quoi la direction de l'UGTT répond que c'est justement parce qu'elle représente la seule opposition politique crédible que de telles accusations sont portées.

Au même titre, lors d'un débat télévisé, le Premier ministre Jebali a tenu à souligner que l'UGTT devait comprendre que le gouvernement faisait tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer la vie quotidienne de la population tunisienne, et qu'elle devrait se concentrer sur sa mission de syndicalisme plutôt que de se mêler des affaires politiques.

Dans les faits, depuis sa fondation en 1946, l'UGTT a toujours été le bouc émissaire des forces politiques, que ce soit sous le régime de Bourguiba, de Ben Ali ou sous l'autorité d'Ennahda. L'Union a aussi été impliquée dans la chute des deux gouvernements de transition post Ben Ali, en janvier et février 2011.

La direction de l'UGTT a affirmé à plusieurs reprises qu'en temps de crise, l'Union n'hésiterait pas à s'impliquer dans les questions

politiques. C'est ainsi qu'elle a appelé en juin 2012 à la création d'un Conseil national du dialogue afin de réunir tous les acteurs politiques clés pour tenter de trouver des solutions aux problèmes socio-économiques et sécuritaires qui affectent le pays.

Il semble qu'Ennahda tente de s'infiltrer dans l'UGTT pour la contrôler. Au cours des derniers mois, il y a en effet eu une augmentation significative des adhésions de sympathisants voire d'adhérents d'Ennahda à l'UGTT.

L'opposition en Tunisie, faible et divisée, est aujourd'hui incapable de proposer une alternative économique viable au programme économique néo-libéral d'Ennahda et n'existe presque pas en dehors du cadre de l'UGTT. En dépit de son attitude pro-active, l'UGTT reste une force d'opposition plus qu'un gouvernement alternatif crédible et capable de proposer des solutions concrètes aux problèmes actuels de la population tunisienne.

Le parti Ennahda est de plus en plus pris entre le noyau dur des salafistes et les partisans nostalgiques de l'ère Ben Ali, qui tentent de saboter le processus démocratique depuis la chute du régime en janvier 2011. Une partie de la population tunisienne accuse désormais Ennahda d'être indirectement responsable du meurtre de M. Belaïd.

Cependant, alors qu'Ennahda a une vocation purement politique, les salafistes sont seulement guidés par leur ferveur religieuse et veulent «islamiser» la Tunisie. Depuis la chute de Ben Ali, ils ont mené plusieurs actions contre des studios de télévision, des postes de police et des endroits où l'alcool est vendu, en plus d'intimider la population.

Pendant plusieurs mois, les leaders d'Ennahda se sont abstenus de condamner ou rejeter leur base salafiste, expliquant que cela reviendrait à répéter les erreurs de l'ancien régime sous lequel les opposants politiques étaient opprimés, emprisonnés et torturés. La situation actuelle, notamment à Tunis, risque toutefois de conduire dans un futur proche à une rupture

entre les responsables du parti et les salafistes.

Depuis que Ghannouchi a quitté la Tunisie pour Londres, où il vivait durant le règne de Ben Ali, une nouvelle génération de jeunes islamistes qui ne sont pas vraiment familiers avec les idées d'Ennahda a émergé. Grâce aux nouveaux outils de communication, ils ont pu s'imprégner d'idées et d'idéologies de résistance émanant de l'extérieur, notamment d'Afghanistan ou d'Iraq. Maintenant que la main de fer du régime de Ben Ali n'existe plus, les salafistes ont progressivement commencé à promouvoir leur idéologie, non seulement au sein de la population mais aussi au sein du parti. Ce dernier plaide d'ailleurs pour l'inscription de la loi islamique, la charia, dans la nouvelle constitution.

C'est pourquoi les non-islamistes sont de plus en plus inquiets du fait que les idées des salafistes s'enracinent peu à peu en Tunisie, à la faveur du désordre général et de l'émergence de zones de non-droit. Ils sont aussi inquiets du fait qu'Ennahda agisse de pair avec les salafistes et partage leurs buts religieux. Coincé entre les salafistes, qui réclament plus d'engagement sur les affaires islamiques, et les non-islamistes, qui considèrent au contraire que le parti est trop laxiste sur les questions sécuritaires, Ennahda est donc dans une position de plus en plus difficile. Le parti s'est lui-même scindé en deux, avec d'un côté les prêcheurs religieux et de l'autre les politiciens pragmatiques, plus flexibles. Dans ce contexte de crainte et d'incompréhension, il est fort probable qu'il y ait des exagérations concernant la «menace salafiste». Les non-islamistes et non-salafistes ont en effet du mal à accepter le fait que les islamistes gouvernent désormais le pays. Ces craintes découlent d'actes d'intimidations ou d'attaques contre des lieux perçus comme des endroits de débauches (bars).

Les salafistes sont de plus en plus visibles dans la société tunisienne, notamment dans les quartiers pauvres. Tout comme les Frères musulmans en Égypte et le Front islamique du salut en Algérie au

début des années 1990, les salafistes ont réussi à compenser l'inaction gouvernementale et la quasi absence de services publics dans les zones marginalisées, devenant ainsi des acteurs économiques clés. Il convient de souligner que plus de 400 000 Tunisiens, soit 4% de la population, vivent sous le seuil de pauvreté.

Afin de calmer les craintes, le bureau politique d'Ennahda assure que cette radicalisation du discours religieux est un phénomène temporaire largement causé par des années de frustration et de répression, et qu'une intégration des salafistes au sein de l'appareil politique les amènera à se modérer. Selon beaucoup d'observateurs, il s'agit toutefois d'une stratégie à double-tranchant qui risque «d'islamiser» par le bas la société tunisienne.

Suite au meurtre de M. Belaïd, plusieurs manifestations ont été organisées pour protester contre Ennahda mais aussi pour soutenir le parti. Suite à des critiques du ministère français de l'Intérieur, le slogan «France dégage», mondialement connu depuis la chute de Ben Ali, est revenu sur les lèvres des partisans du parti. L'on pouvait lire sur les pancartes «La Tunisie ne sera plus jamais une terre de colonisation», «France dégage» ou encore « France, ça suffit!». Le ministère français de l'Intérieur avait en effet insinué qu'Ennahda était derrière l'assassinat et dénoncé «un fascisme islamique qui monte un peu partout». Ces critiques acerbes ont provoqué la convocation de l'Ambassadeur de France en Tunisie par le Premier ministre, qui a tenu à lui rappeler que la Tunisie est un pays souverain et qu'en tant que pays ami et allié, la France devrait en ces temps difficiles montrer son soutien, au moins par le silence. De plus, plusieurs manifestants ont reproché à des journalistes français d'être désormais présents au pays alors que durant l'ère Ben Ali ils n'étaient pas là pour informer le monde sur la situation en Tunisie à l'époque.

L'agence de notation Fitch a récemment publié un rapport alarmant dans lequel elle fait état de

retards importants dans la transition tunisienne et avertit que la note actuelle, déjà rétrogradée à «BB» en décembre 2012, pourrait être revue à la baisse si la violence sociale en Tunisie, qui entraîne l'instabilité politique et entrave la transition politique, devait persister. Ce rapport souligne aussi les difficultés rencontrées dans la formation d'un nouveau gouvernement. Après avoir annoncé son intention d'acquérir 25% de la société de téléphonie mobile Tunisiana, un *hedge-funds* américain a retiré son offre, un pas en arrière qui témoigne de l'incertitude et de la perplexité des investisseurs étrangers potentiels face à la situation en Tunisie. De plus, ces derniers attendent avec beaucoup d'impatience l'adoption d'une nouvelle loi d'investissement. De leur côté, les marchés financiers et la Bourse scrutent également la décision du FMI, en mars 2013, concernant la demande d'octroi, de la part de Tunis, d'un prêt de 2,32 milliards de dollars. Toutefois pour ces marchés financiers, le règlement de la situation politique en Tunisie reste une condition préalable à tout retour à l'optimisme.

### **Dynamiques géopolitiques**

#### **Afrique et CER**

L'UA et la Présidente de la Commission de l'UA, le Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, ont condamné l'assassinat de Chokri Belaïd et le décès d'un officier de police lors des manifestations qui ont suivi l'assassinat, des actes qui sapent les efforts pour une transition pacifique en Tunisie. Mme Dlamini-Zuma a toutefois fait part de sa confiance envers les autorités tunisiennes pour qu'elles s'assurent que les auteurs de ce crime odieux soient traduits devant la justice et qu'elles déploient tous les efforts nécessaires pour améliorer l'environnement sécuritaire dans le pays.

L'UA a en outre rappelé au peuple tunisien et à ses dirigeants la nécessité urgente de surmonter leurs divergences et de s'élever au-dessus des considérations partisans et idéologiques afin de répondre aux attentes élevées de la révolution de 2011.

Au cours de l'intervention militaire de l'OTAN en Libye, des centaines de migrants étrangers qui vivaient en Libye ont quitté le pays et beaucoup d'entre eux ont trouvé refuge dans un camp en Tunisie. Le camp de Choucha, situé à la frontière libyotunisienne doit toutefois fermer en juin prochain, ce qui laissera des centaines de réfugiés sans statut officiel. Or, les réfugiés de ce camp ont quitté leurs pays respectifs, comme le Soudan, le Nigeria ou le Tchad, pour des raisons économiques. Ils ne sont donc pas considérés comme réfugiés en fonction des critères du HCR et n'ont de ce fait droit à aucune aide du HCR. En outre, une fois que le camp sera fermé, il est très probable que beaucoup de ces réfugiés resteront en Tunisie, entrant dans la clandestinité et vivant d'emplois temporaires et précaires ainsi que grâce à l'aide de la population tunisienne. Cependant, dans ce pays confronté à d'énormes défis socio-économiques, ces réfugiés pourraient bientôt devenir les boucs émissaires d'une frange désespérée de la population tunisienne au chômage.

#### **ONU**

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a fermement condamné l'assassinat de M. Belaïd. Tout en se félicitant des importants progrès accomplis sur le chemin de la transition, il a souligné qu'il restait encore beaucoup à faire pour débloquer le processus constitutionnel et pour répondre aux attentes socio-économiques du peuple tunisien. Il a ainsi encouragé les autorités nationales à faire avancer le processus de réformes et à empêcher que la transition démocratique ne soit entravée par d'autres actes de violence.

#### **Communauté internationale**

La Haute Représentante de l'Union européenne (UE) pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-présidente de la Commission de l'UE, Catherine Ashton, et le Commissaire européen à l'Élargissement et à la Politique européenne de voisinage, Štefan Füle, ont eux aussi fermement condamné le meurtre de M. Belaïd, offrant leurs sincères condoléances à sa famille et à

ses collègues du parti des Patriotes démocrates unifié (PDP). Ils ont par ailleurs exhorté les autorités à mener une enquête approfondie sur cet assassinat afin que les auteurs soient traduits en justice.

Pour Mme Ashton et M. Füle, la multiplication des actes de violences commis par des groupes extrémistes, y compris les Comités de protection de la révolution, représente une menace pour le processus de transition. «Tout doit être fait pour mettre un terme aux actions de ces groupes violents. Dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens tunisiens, le processus de transition politique doit pouvoir se poursuivre, dans le respect de la légalité et dans un esprit de dialogue constructif et pacifique», ont-ils ainsi souligné dans leur déclaration commune du 6 février (A 66/13).

### Société civile

Une grève générale a été organisée par l'UGTT le 8 février. Craignant une escalade de la violence, la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH) a demandé aux autorités de protéger les personnalités politiques menacées. Le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (EMHRN) a condamné l'assassinat de M. Belaïd, estimant que cette tragédie découlait du climat d'intimidation et de violence imposé par le gouvernement contre les forces démocratiques en Tunisie. Selon le Réseau, les attaques verbales répétées de certains responsables du gouvernement et d'Ennahda contre M. Belaïd auraient incité ses meurtriers à passer à l'acte. De plus, l'EMHRN estime que l'arrestation et la poursuite des coupables sont entravées par un système judiciaire et un état de droit biaisés par la main-mise d'un seul parti sur les principaux leviers du pouvoir étatique.

«Le peuple Tunisien n'a pas mis à bas le régime de M. Ben Ali pour en arriver à cela», de souligner l'EMHRN. Bien entendu, la première responsabilité des autorités publiques est d'arrêter rapidement les auteurs et les commanditaires de cet acte insupportable. Mais, la responsabilité des autorités publiques tunisiennes est également de mettre un terme au

climat d'intimidation et de violence qu'elles ont laissées s'installer. Pour l'EMHRN, si le gouvernement échoue à rendre justice à Chokri Belaïd, c'est la perspective d'élections démocratiques et loyales qui est remise en cause».

### Scénarios

La Tunisie reste instable, et de sérieuses divergences persistent au sein de la population, en particulier entre les salafistes et les non-salafistes. L'insécurité à travers le pays pourrait ainsi bientôt être le principal défi pour les autorités, tout comme le processus de rédaction de la Constitution tunisienne, qui pourrait retarder les élections présidentielles de juillet 2013.

La composante salafiste de la société tunisienne est une question qui doit être traitée rapidement, avec subtilité et sagesse. Il convient de ne pas utiliser la force et la coercition, afin de ne pas provoquer de réactions négatives et d'éviter d'encourager la base extrémiste salafiste à prendre les armes contre le gouvernement et la population.

#### Scénario 1

La Tunisie reste instable pendant plusieurs mois. La société tunisienne reste divisée et, deux ans après la chute de Ben Ali, cherche toujours les compromis pour créer une société qui soit acceptable par la majorité des Tunisiens.

#### Scénario 2

Les salafistes exercent une forte pression contre le gouvernement mais aussi contre les Tunisiens ordinaires à travers le pays. Ceci peut provoquer des affrontements et davantage de divisions.

#### Scénario 3

La situation volatile en Libye voisine mais aussi dans la région entraîne davantage d'instabilité politique en Tunisie. Les armes, qui circulent librement et illégalement, peuvent finir entre les mains d'islamistes extrémistes qui les utilisent contre la population civile et les infrastructures et institutions gouvernementales.

### Options

Étant donné ces scénarios, les options suivantes pourraient être envisagées

par le CPS afin de consolider la démocratie en Tunisie :

#### Option 1

Afin d'apaiser la situation, le gouvernement devrait établir un comité indépendant pour enquêter sur l'assassinat de M. Belaïd.

#### Option 2

Comme l'a suggéré l'UGTT, un Conseil national du dialogue comprenant les principaux partis politiques, syndicats et organisations de la société civile devrait être mis en place afin d'élaborer une feuille de route pour la transition politique qui soit claire et réaliste.

#### Option 3

Il faudrait encourager la coopération entre les organisations islamistes et laïques. En tant que président fondateur d'Ennahda, M. Ghannouchi, devrait à cet égard mieux expliquer sa conception de l'Islam à la lumière des défis contemporains et le rôle que cette religion devrait jouer au sein de la société tunisienne. Ce processus pourrait être facilité par les organisations de la société civile qui entretiennent des liens étroits avec le parti.

#### Option 4

Le contrôle et l'influence salafiste sur les zones pauvres pourraient être substantiellement amoindris si les services publics adoptent des stratégies proactives dans ce but.

## Dossier de l'heure

### Les élections 2013 des membres du CPS

Selon l'Article 5 du Protocole établissant le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, le Conseil est composé

de 15 membres sélectionnés comme suit : dix sont élus pour deux ans, et trois pour trois ans, ceci afin d'assurer une certaine continuité. Le mandat de trois ans des cinq des membres du CPS (tableau 1 ci-dessous) se termine fin mars 2013. Selon l'article 5 du Protocole portant création du CPS, la

composition du Conseil doit être décidée selon «le principe de la représentation régionale équitable et de la rotation». Chacune des cinq régions de l'Afrique est représentée par un membre.

**Tableau 1**

Région	États dont le mandat se termine en 2013
Afrique centrale	Guinée Équatoriale
Afrique de l'Est	Kenya
Afrique du Nord	Libye
Afrique du Sud	Zimbabwe
Afrique de l'Ouest	Nigeria

Suite à une demande de la Commission de l'UA, la liste des candidats pour les cinq sièges a été

fournie soit directement par les États membres soit par les régions. Elle se présente comme suit:

**Tableau 2**

Région	États dont le mandat se termine en 2013
Afrique centrale	Guinée Équatoriale
Afrique de l'Est	Érythrée, Éthiopie, Kenya et Ouganda
Afrique du Nord	Algérie
Afrique du Sud	Mozambique
Afrique de l'Ouest	Nigeria

Mis à part l'Érythrée, tous les candidats ont déjà été membres du CPS au moins une fois. C'est ainsi que la Guinée Équatoriale en a fait partie durant la période 2010-2013, tout comme le Mozambique et l'Ouganda, pour un mandat de deux ans seulement, lors des périodes 2004-2006 et 2006-2008 respectivement. L'Éthiopie et l'Algérie ont été élues pour deux mandats consécutifs entre 2004 et 2010. La

première a été remplacée par le Kenya et la seconde par la Libye. Le Nigeria, lui, est au CPS depuis 2004 et semble désormais être un membre permanent *de facto*.

Comme on peut le voir sur la liste des candidats, seule l'Afrique de l'Est n'a pas réussi à proposer une candidature faisant consensus. Quatre pays, y compris le titulaire du poste, le Kenya,

ont donc postulé pour un nouveau mandat de trois ans. L'Éthiopie, elle, a retiré sa candidature tandis que l'Érythrée n'a pas réussi à obtenir l'appui nécessaire. Le Kenya et l'Érythrée se sont donc affrontés pour ce poste mais, le Kenya étant le titulaire sortant, c'est l'Ouganda qui a été élu.

**Tableau 3 : Membres du CPS élus à la 22<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil Exécutif pour la période 2013-2016**

Région	États dont le mandat se termine en 2013
Afrique centrale	Guinée Équatoriale
Afrique de l'Est	Ouganda
Afrique du Nord	Algérie
Afrique du Sud	Mozambique
Afrique de l'Ouest	Nigeria

Le Mozambique est le seul pays d'Afrique australe qui n'a pas fait partie du CPS depuis 2006. Le fait que ce soit le candidat unique de la région témoigne de la stricte adhérence de cette dernière au principe de la rotation mais aussi du niveau de cohésion entre les pays de la région, ainsi que de la tendance croissante des pays de cette région à jouer un rôle régional représentatif au sein du CPS.

Comme le montrent les tableaux qui précèdent, trois États ont été nouvellement élus tandis que le Nigéria et la Guinée Équatoriale conservent leur poste. La réélection constante du Nigeria suggère l'émergence d'une coutume ouest-africaine consistant à réserver le siège de trois ans à ce pays. Le Nigeria est donc le seul État membre de l'UA à être devenu, de facto, un membre permanent du CPS.

L'Algérie a fait une pause de seulement trois ans entre ses deux élections au CPS, ce qui reflète un certain manque de rotation entre les pays d'Afrique du nord pour le poste ayant un mandat de trois ans. Le retour de l'Ouganda au CPS, en remplacement du Kenya, en fait le troisième pays d'Afrique de l'Est à être élu pour un tel mandat.

L'on constate des variations sans équivoque entre les régions concernant l'application du principe de rotation. Si le principe de la représentation régionale est

pleinement respecté au sens technique, la pratique montre que le degré de représentativité des régions varie grandement. Ainsi, ce sont les États membres d'Afrique australe, et dans une moindre mesure d'Afrique occidentale, qui semblent être le plus représentatifs de leur région. Et bien qu'il y ait eu des exemples contraires notamment en Afrique orientale, il semble que la représentativité des autres pays soit restée faible.

En plus des critères de rotation et de représentation, le Protocole du CPS et les modalités pour l'élection des membres du CPS (adoptées en mars 2004) prévoient que les membres du CPS doivent se conformer aux principes de l'UA; contribuer à la promotion et au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique; fournir les capacités et l'engagement nécessaires pour assumer les responsabilités liées à l'adhésion; respecter la gouvernance constitutionnelle, la primauté du droit et les droits humains; ou encore posséder des missions permanentes auprès de l'UA et de l'ONU suffisamment équipées et dotées en personnel.

Au vu de la pratique, ces critères semblent toutefois être secondaires à ceux de la représentativité et de la rotation. Comme le montre le tableau ci-dessous, certains membres actuels du CPS ne respectent pas ces critères de manière stricte, notamment ceux

qui concernent la gouvernance constitutionnelle, l'État de droit et les droits humains. Le Mali, membre actuel du CPS, a par exemple connu un coup d'État en mars 2012 alors même que le CPS était en réunion au niveau ministériel dans la capitale, Bamako. De même, tous les membres du CPS ne respectent pas le critère de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, ou ne possèdent pas les capacités pour assumer les responsabilités régionales et continentales qui leur incombent en matière de paix, de gestion et de résolution des conflits.

Les membres du CPS élus pour la période 2013-2016 prendront fonction le 1er avril 2013.

**Tableau 4: membres du CPS au 1<sup>er</sup> avril 2013**

Région	États dont le mandat se termine en 2013
Afrique centrale	Guinée Équatoriale, Cameroun et Congo
Afrique de l'Est	Ouganda, Djibouti et Tanzanie
Afrique du Nord	Algérie et Égypte
Afrique du Sud	Mozambique, Angola et Lesotho
Afrique de l'Ouest	Nigeria, Côte d'Ivoire, Gambie et Guinée

Sur les 54 États membres de l'UA, seuls 47 sont parties au Protocole portant création du CPS. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Cap-Vert et le Soudan du Sud n'avaient

en effet pas signé le document tandis que cinq États membres, à savoir la Centrafrique, la RDC, le Liberia, les Seychelles et la Somalie l'ont signé,

mais pas ratifié. Sur les 47 États parties au Protocole, 37 ont déjà fait partie du CPS.

# Analyse sécuritaire régionale

## L'ARMÉE DE RÉSISTANCE DU SEIGNEUR

### Précédents communiqués du CPS et de l'UA

Dans un communiqué de presse daté du 13 février 2013, l'UA a annoncé que la République démocratique du Congo avait contribué un bataillon de 500 troupes à la composante militaire de l'Initiative de coopération régionale contre la LRA (ICR/LRA), la Force régionale d'intervention (FRI). Cette FRI, commandée par le Brigadier général ougandais Dick Olum, a pour objectif d'atteindre un effectif total de 5 000 hommes. Le Général Amuli Bahigwa, Chef d'État-major chargé des opérations des FARDC a remis ses troupes à l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'UA, l'Ambassadeur Francisco Madeira, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à Dungu, dans le Nord-Est de la RDC, et à laquelle a assisté Abou Moussa, représentant spécial du Secrétaire général des Nations-Unies et chef de l'UNOCA.

La participation de la RDC à l'ICR-LRA fait suite à la décision de la première rencontre ministérielle du Mécanisme conjoint de coordination pour l'élimination de la LRA, qui s'est tenue à Addis Abéba le 8 mai 2012. Les participants à la réunion ont demandé aux pays affectés par la LRA de désigner des commandants de secteur, de contribuer et de déployer leurs contingents au sein de la FRI dans leurs secteurs respectifs selon une feuille de route préétablie. C'est ainsi qu'en septembre 2012, 2 860 soldats ont été déployés par l'Ouganda, la Centrafrique et le Soudan du Sud (2 000 ougandais, 500 sud-soudanais et 360 centrafricains). Avec ces 500 troupes congolaises, les effectifs totaux de la FRI sont donc désormais de 3 350 soldats, ce qui

ouvre la voie à l'opérationnalisation complète des opérations coordonnées contre la LRA dans le secteur de Dungu, en plus des secteurs de Nzara au Soudan du Sud et d'Obo, en Centrafrique. Il reste cependant encore du chemin à accomplir pour atteindre les 5 000 effectifs prévus.

Dans un communiqué publié après sa réunion du 22 mai 2012, le CPS a prorogé d'un an le mandat de l'Initiative de coopération régionale contre la LRA et discuté des aspects financiers et logistiques de l'opération. À cet égard, il a prié le Conseil de sécurité de l'ONU «d'examiner les modalités d'un soutien renforcé par l'intermédiaire des Missions de maintien de la paix des Nations Unies présentes dans la zone d'opération de l'ICR-LRA, y compris en ajustant au besoin leurs mandats». Il avait autorisé la mise en place de l'ICR-LRA lors de sa réunion du 22 novembre 2011, en lui donnant pour mandat, entre autres, de protéger les civils des atrocités de la LRA, de renforcer les capacités des pays affectés, de stabiliser la région et de faciliter les activités humanitaires. Francisco Madeira a en outre été nommé Envoyé spécial de l'UA pour la lutte contre la LRA.

### Potentiel d'escalade de la crise

Selon un rapport récent de l'ONG américain *Resolve*, la LRA «a tué moins de gens, lancé moins d'attaques et connu un plus grand nombre de défection en 2012 qu'au cours des années précédentes». Selon son projet *LRA Crisis Tracker*, qui surveille en temps réel les activités de la LRA, ce déclin soudain serait lié à la décision stratégique du chef de la LRA, Joseph Kony, de diminuer le nombre de meurtres de civils. L'ONG a toutefois mis en garde contre toute diminution de l'engagement international face à cette diminution des morts civiles et à l'augmentation des défections, le groupe restant toujours capable de perpétrer des assassinats de masse.

La LRA ne dispose pas de structure de commandement central, de camps d'entraînement ou de capacités logistiques. Toutefois, son chef contrôle toujours les différents

groupes grâce aux communications radio et aux téléphones satellites. En dépit des évolutions positives concernant les défections, le groupe cherche toujours à piller et tuer pour sa survie et le nombre d'enlèvements reste élevé. Selon le *LRA Crisis Tracker*, la LRA a lancé 260 attaques contre des civils en 2012, lors desquelles elle a enlevé plus de 500 personnes dont plus de 100 enfants. C'est ainsi qu'en septembre 2012, la ville de Bangassou, en Centrafrique, a été attaquée et que 49 personnes ont été enlevées. À titre de comparaison, la LRA a effectué 270 attaques contre les civils en 2011.

La LRA continue de poser une grave menace pour le bien-être des civils et pour les processus politiques en RDC, au Soudan du Sud et en Centrafrique. Elle profite toujours de l'instabilité persistante dans l'est de la RDC, qui a provoqué un changement des priorités à Kinshasa et un redéploiement des troupes congolaises des zones affectées par la LRA vers les zones contrôlées par les rebelles du M23. Ce redéploiement a réduit la présence des forces de sécurité là où elles étaient désespérément nécessaires et ainsi accru la vulnérabilité des civils dans les zones exposées à la LRA. La crise sécuritaire et politique en Centrafrique a elle aussi forcé le gouvernement centrafricain à détourner son attention de la LRA pour traiter avec les groupes rebelles locaux. Par ailleurs, il est possible que la LRA forme des alliances opportunistes avec des gouvernements de la région ou des groupes rebelles au Darfour ou dans la région des Grands Lacs.

### Questions clés et dynamiques internes

Comme l'a indiqué la Commission de l'UA, le déploiement des 500 congolais ouvre la voie à la mise en œuvre des opérations coordonnées de lutte contre la LRA. Il existe toutefois un débat entre les quatre membres de la FRI sur les questions opérationnelles, ceux-ci devant s'entendre sur un consensus pour l'organisation de leurs troupes. Deux points de vue s'opposent : ceux qui pensent que chaque pays

contributeur devrait protéger son territoire et ceux qui appuient une solution coordonnée et unifiée permettant d'entreprendre des actions contre la LRA sans égard de l'origine des troupes.

Selon le dernier rapport des ONG *Invisible Children* et *Resolve*, la capacité de nuisance de la LRA a donc décliné. C'est ainsi que 51 civils ont été tués en 2012, contre 154 en 2011 et 706 en 2010. Alors que quelque 190 attaques ont été rapportées dans la région au cours de la première moitié de 2012, seulement 84 ont eu lieu au second semestre. De plus, la LRA a tué 10% de civils lors de ses attaques, contre 30% en 2011 et 50% en 2010. Le nombre moyen de personnes tuées par attaque a en outre régulièrement diminué au cours des trois dernières années: en 2010, trois personnes étaient tuées toutes les deux attaques (1,5); en 2011, une toutes les deux attaques (0,52); et en 2012, une toutes les cinq ou six attaques (0,18).

Toujours selon ce rapport, il y aurait actuellement entre 150 et 250 combattants du groupe répartis en de petits groupes entre la RDC, la Centrafrique et le Soudan du Sud. Il y aurait également plus de 400 personnes enlevées, la plupart étant des femmes et des enfants qui voyagent avec eux. En 2012, deux hauts commandants de la LRA ont été capturés ou tués et une vingtaine de combattants a quitté le groupe. À cet égard, le rapport note une augmentation du nombre de défections ou de fuites de la part des combattants ougandais, une tendance qui peut avoir son importance étant donné que les Ougandais composent la base de la LRA. De plus, puisque la LRA n'opère plus en Ouganda, chaque combattant ougandais qui quitte le groupe est irremplaçable. Il est estimé que Kony se cache quelque part dans la zone frontalière qui relie la Centrafrique, le Soudan du Sud et le Soudan. En plus des meurtres, enlèvements, viols et pillages, la LRA est désormais impliquée dans le commerce illégal d'ivoire dans le parc national de Garamba, en RDC. Il s'agit en effet d'une nouvelle méthode de financement. C'est ainsi qu'en février

2013, l'armée ougandaise a découvert une cache de défenses d'éléphants dans la jungle centrafricaine.

En janvier 2013, les soldats ougandais ont annoncé avoir tué Brigadier Binani, l'un des principaux gardes du corps de Joseph Kony, lors d'un violent accrochage dans la jungle de l'est de la Centrafrique, près de la frontière sud-soudanaise. En plus d'assurer la protection de M. Kony, Brigadier Binani s'occupait de récolter des vivres pour la LRA et de recruter de force des enfants-soldats.

Selon *Resolve*, les hauts commandants de la LRA opèrent principalement en Centrafrique et dans l'enclave de Kafia Kingi contrôlée par le Soudan. Parmi ces commandants l'on retrouve les inculpés par la Cour pénale internationale (CPI) Joseph Kony, Dominic Ongwen et Okot Odhiambo. Le major John Bosco Kibwola et le colonel Otto Agweng, deux commandants de la LRA de plus en plus influents, sont également signalés comme étant en Centrafrique ou à Kafia Kingi. Quant à l'ancien garde du corps personnel de Kony, le lieutenant-colonel Vincent Binansio "Brigadier Binani" Okumu, il aurait été le commandant principal de la LRA en RDC pour une grande partie de 2012 avant d'être tué par l'armée ougandaise en République centrafricaine en janvier 2013.

Malgré sa taille et ses capacités militaires, le groupe est parvenu à tirer profit de la géographie et de la faiblesse des armées et gouvernements des États de la région pour subsister. La mission africaine pour éliminer les rebelles de la LRA doit ainsi tirer des leçons des expériences passées et prioriser la protection des civils, le risque de représailles étant bien réel. Pendant que l'opération est toujours confrontée à de nombreuses difficultés en termes de logistique et de renseignements, la LRA continue ses attaques contre les civils. Comme l'a souligné l'Envoyé spécial pour la LRA Francisco Madeira, en dépit des progrès effectués, la FRI est toujours confrontée à des difficultés logistiques, matérielles et financières qui limitent sa capacité à agir, tout

comme l'absence de coordination. Les difficiles relations entre les différentes armées nationales impliquées dans l'opération et leur passé conflictuel peuvent en effet grandement affecter la mission, de même que le manque de clarté du mandat de l'ICR-LRA.

## Dynamiques géopolitiques

### Afrique et CER

La seconde rencontre ministérielle du Mécanisme conjoint de coordination (MCC) pour l'élimination de la LRA s'est tenue à Addis Abéba le 15 janvier 2013 au siège de l'UA, sous la présidence du Commissaire à la paix et à la sécurité Ramtane Lamamra. Ont participé à cette réunion les ministres de la Défense et les chefs d'État-major des pays participants à l'ICR-LRA, à savoir la Centrafrique, la RDC, le Soudan du Sud et l'Ouganda. Étaient aussi présents, en tant qu'observateurs, des représentants du Tchad, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de l'ONU.

S'appuyant sur les résultats de la réunion des chefs d'État-major des pays membres de l'ICR-LRA, qui a eu lieu à Bangui, le 20 décembre 2012, la réunion a adopté les documents de mission de l'ICR-LRA, à savoir les Directives stratégiques, le Concept d'opérations, les Règles d'engagement et les Procédures opérationnelles permanentes. Le MCC a été précédé par une réunion des chefs d'État-major et d'experts, également à Addis Abéba, le 14 janvier 2013. Il a par ailleurs été envisagé d'organiser à Addis Abéba, au début du mois d'avril 2013, une réunion du Forum de soutien à l'ICR-LRA afin de mobiliser, tant auprès des États membres que des partenaires, des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre effective de l'Initiative. Dans l'intervalle, les Ministres de la Défense se réuniront à nouveau à la mi-mars 2013, à Juba, au Soudan du Sud, afin d'évaluer les progrès accomplis et de déterminer la voie à suivre pour l'élimination de la LRA.

### ONU

L'ONU surveille et appuie les activités de l'ICR-LRA au travers du Bureau

régional de l'ONU pour l'Afrique centrale. En décembre 2012, le Conseil de sécurité a appelé à mener une enquête pour déterminer comment la LRA est financée et approvisionnée.

Le 24 février 2013, onze pays africains (la RDC, le Rwanda, le Burundi, la Centrafrique, l'Angola, le Mozambique, l'Ouganda, le Soudan du Sud, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et la RDC) ont signé un accord-cadre de l'ONU destiné à ramener la paix dans l'Est de la RDC, où des rebelles apparemment aidés par des pays voisins cherchent à renverser le gouvernement de Kinshasa. Il est espéré que cet accord permettra d'améliorer les relations et la coopération entre les pays de la région et, partant, de renforcer la lutte contre la LRA.

### **Communauté internationale**

Le président américain, Barack Obama, a signé le 16 janvier 2013 une loi accordant des récompenses allant jusqu'à 5 millions de dollars pour toute information permettant la capture des criminels de guerre recherchés, y compris Joseph Kony. En tant que «nouvel outil prometteur pour mettre fin aux atrocités de la LRA en Afrique centrale», cette décision a été saluée par la société civile. Ainsi, toute personne inculpée par «des tribunaux internationaux, hybrides ou mixtes pour des crimes de génocide, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité» est devenue une cible éligible du programme américain «Récompenses pour la justice». Le département d'État américain devrait annoncer sous peu le montant de la récompense offerte pour toute information permettant la capture de M. Kony et de ses principaux commandants. Dans une déclaration officielle, M. Obama avait en effet spécifiquement désigné M. Kony comme la cible principale du nouveau programme, en plus d'avoir réaffirmé l'engagement de Washington pour mettre fin aux violences de masse perpétrées par des terroristes comme la LRA.

En janvier 2013, les États-Unis ont appuyé un plan prévoyant le déploiement de drones de

surveillance (donc non armés) en RDC, estimant que ces nouveaux moyens allaient renforcer les capacités de surveillance de la MONUSCO et peut-être aider à traquer le chef de la LRA.

### **Scénarios**

Étant donné la situation actuelle de la LRA et la situation sécuritaire de la région, voici les différents scénarios possibles:

#### **Scénario 1**

L'amélioration des relations et de la coopération dans la région ainsi que la résolution de la crise dans l'est de la RDC pourraient inciter Kinshasa à recentrer son attention sur la LRA. En attendant, la fourniture du nouveau bataillon d'infanterie à la FRI peut aider à mieux protéger les civils et traquer la LRA.

#### **Scénario 2**

La possibilité d'un schisme au sein de la direction de la LRA pourrait provoquer davantage de défections, ce qui permettrait à la force régionale d'obtenir des informations vitales sur les positions et les modes opératoires du groupe et ainsi renforcer sa capacité d'action. Avec un appui extérieur adéquat, la capture ou l'arrestation de Kony pourrait restreindre la sphère d'activité de la LRA et permettre de mettre la main sur d'autres leaders et combattants de la LRA et, ainsi, mettre fin à deux décennies d'atrocités.

#### **Scénario 3**

L'envoi des troupes supplémentaires pourrait donner plus de ressort à la FRI, mais il est possible que les difficultés logistiques et financières engendrent une lassitude voire des tensions entre les différentes armées nationales qui composent la mission.

#### **Scénario 4**

La possible présence de M. Kony au Soudan pourrait provoquer une escalade des tensions dans la région et y perpétuer la dynamique des conflits par procuration. De plus, la possible fusion de la LRA avec d'autres milices armées de la région, que ce soit au Soudan du Sud, au Darfour, au Rwanda ou en RDC, a le potentiel d'augmenter significativement la menace sécuritaire actuelle.

### **Options**

Étant donné les scénarios ci-dessus, les options suivantes peuvent être envisagées par le CPS pour améliorer la sécurité et la stabilité dans la région :

#### **Option 1**

Le CPS pourrait continuer à demander l'implication des partenaires et de l'ONU pour résoudre les problèmes logistiques et financiers, en améliorant par exemple la collecte terrestre et aérienne de renseignements. Conjointement avec le Conseil de sécurité de l'ONU, il pourrait élaborer une stratégie de réponse hybride basée sur un partenariat étroit avec les missions onusiennes opérant dans les zones affectées par la LRA. Ceci permettrait notamment de combler les lacunes défensives dans l'est de la Centrafrique et au nord de la RDC, et ainsi de mieux protéger les civils dans la région.

#### **Option 2**

Au travers de l'Envoyé spécial sur la LRA, le CPS pourrait tenter d'inclure Khartoum dans les efforts pour éliminer la LRA ainsi qu'initier des discussions entre la RDC et l'Ouganda afin d'améliorer la coopération et le partage des informations.

#### **Option 3**

En collaboration avec les organisations de la société civile opérant dans la zone, le CPS pourrait encourager les pays affectés par la LRA à prendre des mesures pour refermer les cicatrices de la guerre au travers des institutions traditionnelles et étatiques de résolution des conflits et de justice. Il pourrait en outre encourager les initiatives favorisant les défections dans les rangs de la LRA.

### **Documentation**

#### **Documents pertinents de l'UA**

Communiqué de Presse: La République Démocratique du Congo contribue un contingent de 500 soldats à la Force régionale d'intervention sous la conduite de l'Union africaine pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (13 février 2013), Addis Abéba, Éthiopie.

Communiqué de Presse: Décisions importantes orientées vers l'action adoptées par la 2<sup>ème</sup> réunion ministérielle du Mécanisme conjoint de coordination de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur (16 janvier 2013), Addis Abéba, Éthiopie.

(PSC/PR/COMM.1(CCCXLI)) Communiqué sur la Prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique (13 novembre 2012)

Communiqué de presse sur la 2<sup>ème</sup> réunion ministérielle régionale sur

l'Armée de résistance du seigneur (LRA) (6-8 juin 2011), Addis Abéba, Éthiopie

Assembly/AU/6(XIII) Rapport du Conseil de paix et de sécurité à l'Union africaine sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, Treizième session ordinaire (1-3 juillet 2009), Sirte, Libye

(PSC/PR/2(CCXV)) Rapport du Président de la Commission sur la situation en République centrafricaine (8 janvier 2009)

PSC/MIN/Comm.2 (CLXIII) Communiqué sur la situation à l'Est de

la République démocratique du Congo (RDC) (22 décembre 2008)

PSC/PR/Comm.(CCI) Communiqué sur le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA) (25 août 2009)

#### **Documents de l'ONU:**

S/RES/1861 (14 janvier 2009) Résolution adoptée par le Conseil de sécurité sur la République centrafricaine (RCA)

## Page ouverte

# LES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES D'AFRIQUE DE L'EST

### Introduction

En fonction de la manière choisie pour définir une région, l'Afrique de l'Est comprend plusieurs Communautés économiques régionales (CER): la Communauté d'Afrique de l'Est (connue sous son acronyme anglais EAC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), qui recouvre un certain nombre d'autres régions géographiques. Nous pouvons aussi mentionner la Commission de l'océan Indien (COI), qui comprend des États et territoires de l'océan Indien.

### L'EAC

Les origines historiques de l'EAC remontent au Centre de collecte des douanes (Kenya et Ouganda) de 1897 puis à l'Union douanière établie par ces deux pays en 1917 à laquelle se

joint le Tanganyika (désormais une partie de la Tanzanie). En 1967, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie ont signé un traité établissant la Communauté d'Afrique de l'Est, mais cette dernière s'est écroulée dix ans après, en 1977.

La Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) a finalement été recréée en novembre 1999 par le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda, et effectivement mise sur pied le 7 juillet 2000. Son siège est à Arusha, en Tanzanie. Le Burundi et le Rwanda ont rejoint l'organisation en 2007, et le Soudan du Sud et la Somalie ont demandé à la rejoindre.

La vision de l'EAC est une «Afrique de l'Est prospère, compétitive, sécuritaire, stable et politiquement unie» et sa mission consiste à «élargir et renforcer l'intégration économique, sociale et culturelle afin d'améliorer la qualité de vie de ses peuples à travers une compétitivité, une production de valeur ajoutée, du commerce et des investissements accrus».

Les États membres de l'EAC ont créé une Union douanière en 2005 et un Marché commun en 2010. Ils prévoient de créer une Union monétaire et, à terme, une Fédération politique des États d'Afrique de l'Est.

La population totale de l'EAC dépasse les 130 millions de personnes,

réparties sur quelque 1,82 million de kilomètres carrés, soit un peu plus que la surface de la Libye.

Les principaux organes de l'EAC sont: le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres; le Conseil des ministres; le Comité de coordination; les Comités sectoriels; la Cour de justice de l'Afrique de l'Est; l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est; et le Secrétariat.

Si les Sommets ont lieu chaque année, tout État membre peut initier un Sommet extraordinaire. Les décisions sont prises par consensus et la présidence est annuelle sur une base rotative. Depuis le 14<sup>ème</sup> Sommet de novembre 2012 qui a eu lieu à Nairobi, au Kenya, la présidence est assurée par le chef de l'État ougandais Yoweri Museveni. Le Protocole sur la Paix et la Sécurité de l'EAC, qui aborde les crimes transfrontaliers, a d'ailleurs été approuvé lors de cette réunion.

Le Conseil des ministres se réunit deux fois par année et ses décisions sont prises par consensus. Il peut, entre autres, établir des Comités sectoriels afin d'aborder certaines questions concernant la mise en œuvre des dispositions du traité. Il existe actuellement seize Comités sectoriels, qui portent par exemple sur la défense, la finance, les affaires

économiques, la coordination des affaires étrangères, l'agriculture et la sécurité alimentaire. Ceux-ci sont responsables de la préparation et de la mise en œuvre des programmes relatifs à son secteur pour la réalisation des objectifs du traité.

Le Comité de coordination, constitué de Secrétaires permanents responsables de la coopération régionale dans chaque État membre, se réunit au moins deux fois par an. Il est notamment chargé d'appliquer les décisions du conseil, de coordonner les activités des comités sectoriels et d'examiner leurs rapports. L'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est est le parlement de l'EAC. Il comprend 52 membres, neuf pour chaque État partenaire et sept membres *ex-officio*, à savoir les cinq ministres responsables de la coopération régionale, le Secrétaire général et le Conseiller de la Communauté.

Ce dernier, nommé par le Conseil des ministres, est le principal conseiller juridique de l'EAC. Il est à ce titre autorisé à se présenter devant les tribunaux des États partenaires sur les sujets concernant la Communauté et son traité. La Cour de justice de l'Afrique de l'Est, elle, vérifie que le traité est respecté dans son interprétation et son application. Elle traite donc des différends entre les États partenaires ou entre l'EAC et ses employés, en plus des questions de conformité des lois nationales au traité.

En tant qu'organe exécutif de l'EAC, le Secrétariat est responsable des activités quotidiennes de la Communauté. Il est dirigé par le Secrétaire général, nommé par le Sommet et assisté de quatre Secrétaires généraux adjoints dont les responsabilités sont les suivantes:

- planification et infrastructure
- secteurs productifs et sociaux
- finance et administration
- fédération politique

Il existe aussi un certain nombre d'institutions autonomes au sein de

l'EAC, à savoir la Commission du bassin du lac Victoria (LVBC), l'Organisation des pêcheries du lac Victoria (LVFO), le Conseil interuniversitaire de l'Afrique de l'Est (IUCEA), la Banque de développement de l'Afrique de l'Est (EADB) et l'Académie de l'aviation civile de l'Afrique de l'Est (CASSOA).

L'EAC est un pilier clé de la Communauté économique africaine.

### L'IGAD

L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) comprend huit États membres: Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan, l'Ouganda et, plus récemment, le Soudan du Sud, qui a rejoint l'organisation en 2011. Les États membres de l'IGAD occupent une surface totale de six millions de kilomètres carrés, et hébergent presque 200 millions d'habitants.

L'IGAD trouve ses origines dans ce qui était auparavant l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement (IGADD), fondée en 1986 pour lutter contre les graves sécheresses et la désertification dans la région. En 1990, l'organisation a élargi son mandat au dialogue politique et à la sécurité régionale. C'est au milieu des années 1990 que ses États membres ont commencé à réfléchir à une organisation régionale qui œuvrerait dans les domaines économique, politique, sécuritaire, du développement et du commerce, à l'image de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) ou de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'IGAD a été officiellement créée le 21 mars 1996 lors du Second Sommet extraordinaire de l'IGADD, qui s'est déroulé à Nairobi, au Kenya. Quelques semaines plus tard, le Conseil des ministres de l'IGAD a identifié trois domaines de coopération prioritaires:

- Prévention, gestion et résolution des conflits et affaires humanitaires

- Développement infrastructurel (transports et communications)
- Sécurité alimentaire et protection environnementale

L'IGAD est un pilier clé de la Communauté économique africaine.

L'Autorité est composée des organes suivants: une Assemblée des chefs d'État et de gouvernement, l'organe suprême qui se réunit une fois par an; un Conseil des ministres, qui se réunit deux fois par an et qui est composé des ministres des Affaires étrangères et d'un ministre selon le thème; un Comité des Ambassadeurs, qui conseille le Secrétaire exécutif et est situé à Djibouti; et un Secrétariat, lui aussi situé à Djibouti et dirigé par un Secrétaire exécutif. Il est composé du Bureau du Secrétaire exécutif et de trois divisions sur la coopération économique, l'agriculture et l'environnement, et les affaires politiques et humanitaires.

Lors du 20<sup>ème</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui s'est déroulé à Addis Abéba en janvier 2012, ce sont les questions sécuritaires qui ont mobilisé l'attention de l'IGAD, notamment la situation au Soudan et en Somalie ainsi que le terrorisme, la piraterie ainsi que la question de la sécurité alimentaire.

L'objectif de l'IGAD est d'être la principale organisation dans la région pour la promotion de la paix, de la prospérité et l'intégration. Sa mission est d'aider les États membres à réaliser la sécurité alimentaire, à promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région, à protéger l'environnement, à créer un environnement favorable à la coopération et à l'intégration économique et à mobiliser des ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes humanitaires.

L'IGAD coordonne les activités de deux institutions basées à Addis Abéba, à savoir le Secrétariat du Mécanisme d'alerte et de réponse urgente aux conflits de l'IGAD (CEWARN) et le Programme de renforcement des capacités antiterroristes (ICPAT).

Le CEWARN a été établi par un protocole signé en janvier 2002 par le Conseil des ministres de l'IGAD, et l'Unité du CEWARN a été créée à Addis Abéba en juin 2003. Ses structures de prise de décisions sont complémentaires à celles qui existent déjà à l'IGAD: le Secrétariat; le Comité d'alerte précoce (CAP); le Comité des Ambassadeurs; le Conseil des ministres; l'Assemblée; le Comité des Secrétaires généraux des ministères, composé des Secrétaires généraux des ministères des Affaires étrangères ou de rang équivalent.

Le protocole sur le CEWARN prévoit que les États membres «coopèrent avec les partenaires suivants dans le domaine de l'alerte précoce et de la réaction aux conflits: les parlements nationaux et régionaux; les institutions universitaires et de recherche; les organisations religieuses; les organisations non gouvernementales locales; les médias». Cette coopération «est basée sur leur capacité à apporter une contribution dans les domaines suivants: la recherche sur les conflits et l'alerte précoce; la sensibilisation des parties; la sensibilisation de la société en général; la gestion et le règlement des conflits aux niveaux local et communautaire».

Les unités d'alerte et de réaction précoces (CEWERU) de chaque État membre sont liées à l'IGAD via l'Unité du CEWARN et le ministère des Affaires étrangères.

Chaque CEWERU comprend un comité directeur ou, le cas échéant, un point focal et des comités locaux. Le comité directeur du CEWERU, qui rend compte au Comité des Secrétaires généraux des ministères, comprend: des représentants du gouvernement central; des représentants du parlement; des représentants de l'administration provinciale; des représentants de la police; des représentants de l'armée; des représentants de la société civile, y compris les organisations religieuses; des représentants des institutions universitaires; des représentants des institutions de

recherche; tous les autres membres désignés par le gouvernement.

Les fonctions des CEWERU sont les suivantes: échanger des informations sur les conflits et l'alerte précoce; assurer la liaison entre les gouvernements et la société civile; présenter des analyses préliminaires des informations collectées et évaluer ces informations; formuler des recommandations pour des actions de prévention; préparer des rapports périodiques sur les conflits et l'alerte précoce; communiquer les informations et analyses à l'Unité du CEWARN.

Le programme de renforcement des capacités antiterroristes (ICPAT) a quant à lui été lancé en 2006. Ses principaux objectifs sont de permettre aux États membres de l'IGAD de mieux combattre le terrorisme et de promouvoir la coopération sécuritaire régionale, au travers du renforcement de la coopération judiciaire et de la coopération interdépartementale; du renforcement du contrôle aux frontières; de la fourniture de formations; du partage d'informations et des meilleures pratiques; ou encore de la promotion de la coopération stratégique. Un comité directeur guide le travail de l'ICPAT. Il est présidé par le Secrétariat de l'IGAD et est composé de représentants des États membres de l'IGAD et de représentants des pays qui fournissent un appui au programme, ces derniers n'ayant pas de droit de vote.

Le Centre de prévision et d'applications climatologiques relevant de l'IGAD (ICPAC) à Nairobi (Kenya) est le successeur du Centre de suivi de la sécheresse, établi en 1989 par une vingtaine d'États d'Afrique australe et orientale. Créé en octobre 2003, l'ICPAC est devenu une institution spécialisée de l'IGAD avec la signature d'un Protocole le 12 avril 2007. En plus des huit États membres de l'IGAD, l'ICPAC supervise le Burundi, le Rwanda et la Tanzanie.

La mission de l'ICPAC est de fournir des informations d'alerte précoce sur

le climat et d'appuyer des projets dans certains secteurs spécifiques. Cela peut permettre à la région de faire face aux risques liés aux variations climatiques extrêmes, d'alléger la pauvreté et de promouvoir la gestion environnementale et le développement durable des États membres.

Sur les 187 États qui figurent dans le classement du Programme des Nations Unies sur le Développement (PNUD) sur l'Indice de développement humain (IDH), les États membres de l'IGAD sont classés comme suit: Kenya (143), Ouganda (161), Djibouti (165), Soudan (169), Éthiopie (174), Érythrée (177); le Soudan du Sud et la Somalie n'ont pas été évalués. En termes de qualité de vie, la population des États membres de l'IGAD se trouve dans le dernier quart par rapport à la population globale, ce qui rend théoriquement indispensables des institutions telles que le CEWARN, l'ICPAT et l'ICPAC.

### Le COMESA

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) s'étend de l'Égypte au Botswana; c'est donc un CER d'Afrique orientale autant qu'australe. Il englobe en outre des États d'Afrique centrale, du Nord et de l'océan Indien. Son nom officiel ne reflète donc pas sa vaste étendue.

Le COMESA comprend donc vingt États membres: Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Ile Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan du Sud, Soudan, Swaziland, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. L'Angola, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie et la Tanzanie n'en font plus partie. La population totale du COMESA, répartie du 13 millions de kilomètres carrés (soit plus que le Canada ou la Chine), dépasse les 400 millions d'habitants.

Le COMESA cherche à devenir «une communauté économique régionale

pleinement intégrée au niveau international et compétitive (...) qui connaît une prospérité économique démontrée par le niveau de vie élevé de ses populations et qui est prête à s'insérer au sein de la Communauté économique africaine».

Sa mission est de réaliser une croissance et un développement durables de ses États membres en favorisant la coopération et l'intégration dans tous les domaines du développement, notamment le commerce, les douanes, les affaires monétaires, le transport, la communication et l'information, la technologie, l'industrie et l'énergie, le genre, l'Agriculture, l'environnement et les ressources naturelles.

Les organes principaux du COMESA sont la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement, le Conseil des ministres, la Cour de justice et le Comité des gouverneurs des banques centrales.

Il existe en outre un Comité intergouvernemental, douze comités techniques (affaires administratives et budgétaires; agricole; systèmes globaux d'information; énergie; affaires financières et monétaires; industrie; travail; ressources humaines et affaires sociales et culturelles; affaires juridiques; ressources naturelles et environnement; tourisme, faune et flore sauvages; commerce et douanes; transports et communications), un Comité consultatif de la communauté des affaires et d'autres groupes d'intérêts, ainsi que le Secrétariat situé à Lusaka, en Zambie.

Le traité établissant le COMESA a été signé le 5 novembre 1993 à Kampala, en Ouganda, et ratifié à Lilongwe, au Malawi, le 8 décembre 1994. Le COMESA a remplacé la Zone d'échanges préférentiels (ZEP) des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe qui existait depuis 1981. Le COMESA a été créé «en tant qu'organisation d'États souverains libres et indépendants qui ont convenu de coopérer dans le développement de leurs ressources naturelles et humaines pour le bien de tous leurs peuples».

Son principal objectif est d'établir une grande unité économique et commerciale capable de surmonter certaines des difficultés et obstacles rencontrés par les différents États. Il était prévu que toutes les barrières tarifaires et commerciales internes soient supprimées avant l'an 2000 et qu'une structure de tarif extérieur commun soit établie, quatre ans après, pour toutes les marchandises importées des pays tiers par les États membres. Cette structure aurait considérablement facilité les procédures qui y sont associées. La promotion de la paix et de la sécurité dans la région est un autre de ses objectifs.

Le COMESA est un pilier clé de la Communauté économique africaine.

Le 16<sup>ème</sup> Sommet du COMESA s'est déroulé en novembre 2012 à Kampala, en Ouganda. Dans le communiqué final du Sommet, les États membres ont réitéré l'importance capitale «de la paix et de la sécurité pour créer un environnement favorable à l'investissement et au développement économique durable». C'est ainsi qu'ont été abordées des questions sécuritaires telles que la crise constitutionnelle à Madagascar, les affrontements dans l'est de la RDC, les derniers développements en Somalie, les attaques terroristes au Kenya et en Ouganda, l'élimination de la LRA, le fléau de la piraterie, la reconstruction des Comores, les relations entre les deux Soudans, ou encore les attaques israéliennes contre un complexe industriel au Soudan.

### La COI

La Commission de l'océan Indien est une organisation intergouvernementale créée le 20 décembre 1982 avec la Déclaration de Port-Louis, suivie de l'Accord de Victoria du 10 janvier 1984 qui a été signé aux Seychelles par les Comores, la France (Réunion), Madagascar, l'Île Maurice et les Seychelles. Les Maldives avaient le statut d'observateur.

La COI est financée principalement par le Fonds européen de

développement (FED). L'organisation met en œuvre les projets financés par le FED et d'autres donateurs tels que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), la coopération française, l'UNESCO ou encore ONU-SIDA. Son principal objectif est de promouvoir le développement durable pour les îles de l'océan Indien occidental.

La COI représente les États péninsulaires dans les forums internationaux et défend leurs intérêts économiques et environnementaux. Ses États membres ont ainsi établi des mécanismes de coopération pour les questions sécuritaires et politico-diplomatiques, le développement et la gestion socio-économique ou encore la protection des ressources naturelles et de l'environnement. Les institutions de la COI sont: le Sommet des chefs d'État, le Conseil des ministres, le Comité des Officiers permanents de liaison et Secrétariat général, basé à Quatre Bornes, à l'Île Maurice.

Selon les dernières données du PNUD sur l'IDH, il existe d'importantes différences de développement entre les différents États membres de la COI. Les Seychelles sont classées au 52<sup>ème</sup> rang, l'Île Maurice au 77<sup>ème</sup>, Madagascar au 151<sup>ème</sup> et les Comores au 163<sup>ème</sup>; la Réunion n'est pas classée, bien que la France occupe la 20<sup>ème</sup> place.

### Conclusion

Il est certain que, comme en témoigne son nom, la responsabilité du COMESA s'étend bien au-delà de l'Afrique de l'Est. Par exemple, même si elle est membre du COMESA, la Libye ne fait géographiquement ni partie de l'Afrique de l'Est ni de l'Afrique australe. La principale vocation du COMESA étant économique, les questions sécuritaires sont plutôt dévolues à l'IGAD et à la SADC.

L'IGAD est une CER relativement sophistiquée et ambitieuse qui dispose d'un indispensable mécanisme d'alerte rapide et de

réponse aux conflits ainsi que d'une approche unique et avant-gardiste concernant la lutte contre les menaces terroristes et environnementales, sous la forme de l'ICPAT et de l'ICPAC. L'EAC est et a toujours été active dans les domaines politiques et de l'intégration économique.

Enfin, en tant que communauté francophone d'États exclusivement insulaires, la COI se concentre sur la sécurité économique et physique de ses membres. C'est ainsi que la piraterie et les questions environnementales occupent le devant de la scène.

Bien que le chevauchement des adhésions à des organisations aux visions et objectifs non contradictoires ne se traduise pas toujours par une duplication des activités ou un gaspillage de temps et de ressources, il n'y a aucune raison pour qu'une seule CER sous-régionale ne puisse pas traiter efficacement des questions d'intégration politique et économique, de développement économique et social ou de la paix et de sécurité humaine.

À cet égard, il pourrait être pertinent de fusionner l'IGAD et l'EAC ainsi que certains aspects du COMESA, qui sont tous des piliers clés selon le traité de

la Communauté économique africaine, afin de simplifier les longues et complexes procédures, cibler les éléments de blocage, et finalement aspirer à accomplir plus avec moins de ressources humaines et financières. Cela faciliterait en outre le paiement des frais d'adhésion des États qui sont membres de plusieurs de ces entités. En outre, l'accès à l'aide, aux financements des bailleurs de fonds et aux prêts serait moins compétitif.

Seule la volonté des décideurs clés d'explorer toutes les options et de prendre des décisions difficiles au nom de l'ensemble de la région peut créer les conditions du succès ou de l'échec, au nom du meilleur intérêt des peuples d'Afrique de l'Est.

#### Sources

Union africaine, 2008, *"Status of implementation of Early Warning Systems in the Regional Economic Communities"*, Background Paper No. 4

Union africaine, 2008, *"Meeting the Challenge of Conflict Prevention in Africa: Towards the Operationalization of the Continental Early Warning System"* publié par la Division de Gestion des conflits du Département de Paix et Sécurité de l'Union africaine, Addis Abéba, Éthiopie

Portail de la Communauté d'Afrique de l'Est, 2012

Site officiel du COMESA

Site officiel de l'ICPAC de l'IGAD

Site officiel de la Commission de l'océan Indien (COI)

Site officiel de l'IGAD

Khoti Kamanga, *Some Constitutional Dimensions of East African Cooperation*, article préparé pour la présentation du projet *Kituo cha Katiba* dans 'State of Constitutional Development in East Africa', Faculté de Droit, Université de Dar es-Salaam

OCDE, *Conflict and Fragility: Preventing War, Violence and State Collapse, The future of conflict early warning and response*

Protocole sur l'Établissement d'un Mécanisme d'alerte et de réponse précoce pour les États membres de l'IGAD, Khartoum, 9 janvier 2002.

Banque Mondiale, Intégration régionale en Afrique, Afrique de l'Est: COI – Commission de l'océan Indien, 2012

## Dates importantes

8	mars	Journée mondiale des femmes
21	mars	Journée mondiale pour l'élimination de la discrimination raciale
22	mars	Journée mondiale de l'eau
19-27	mai	21 <sup>ème</sup> Sommet de l'Union africaine, Addis Abéba, Éthiopie (thème : Panafricanisme et renaissance africaine)

## Les personnes qui ont contribué à ce numéro

### Programme Prévention des conflits et analyse des risques (CPAR), Addis Abéba

Dr Duke Kent-Brown

Dr Solomon Ayele Dersso

Mr Abdelkader Abderrahmane

Mr Hallelujah Lulie

### Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix (ROP), Université de Montréal

Traduction : Mr Jean-Guilhem Barguès

Révision : Mme Sandra Gasana et Mr Damien Larramendy

## Contact

Ambassadeur Olusegun Akinsanya  
Directeur régional, bureau d'Addis Abéba  
Programme de rapport du Conseil de Paix et de Sécurité

Institut d'Études de Sécurité  
BP 2329

Addis Abéba, Éthiopie  
Tél: +251-11-515 6320/24/67/98

Fax: +251-11-515 6449

Courriels: [addisababa@issafrica.org](mailto:addisababa@issafrica.org)

[oakinsanya@issafrica.org](mailto:oakinsanya@issafrica.org)

Site internet: [www.issafrica.org](http://www.issafrica.org)

Abonnez-vous par voie électronique au rapport du CPS à l'adresse  
[www.issafrica.org/subscribe.php](http://www.issafrica.org/subscribe.php)

Pays	Élections	Date *
Kenya	Présidentielles, Assemblée Nationale et Municipales	4 mars 2013
Zimbabwe	Constitutional referendum	16 mars 2013
Togo	National Assembly and Local	24 mars 2013
Egypt	House of Representatives	22 avril 2013
Guinea	National Assembly	12 mai 2013
Guinée équatoriale	Chambre des Représentants du Peuple et Municipales	26 mai 2013
Somaliland	Chambre des Représentants	Mai 2013

*\*susceptible de changer selon les circonstances*

## Les bailleurs de fonds

Ce rapport est publié grâce au soutien de la fondation Humanity United, du gouvernement de Nouvelle-Zélande et de Hanns Seidel Stiftung. En outre, l'Institut d'Études de Sécurité reçoit un financement de base des gouvernements des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et du Danemark.

En tant que principale institution de recherche sur la sécurité humaine, l'Institut d'Études de Sécurité œuvre pour une société pacifique et stable en Afrique au travers du développement durable, des droits de l'homme, de la primauté du droit, de la démocratie, de l'intégration des politiques d'égalité des genres et la coopération sécuritaire.



## Remerciements

La version française du Rapport sur le CPS est produite et distribuée à grande échelle en Afrique francophone et au-delà avec l'appui du Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix (ROP) de l'Université de Montréal au Québec (Canada). Le rapport est librement accessible sur les sites Internet de l'ISS ([www.issafrica.org](http://www.issafrica.org)) et du ROP ([www.operationspaix.net](http://www.operationspaix.net)), et il est également possible de le recevoir gratuitement en s'abonnant en ligne.

## À propos de ce rapport

Ce rapport est une publication indépendante de l'ISS. Il est également disponible sur le site Web de l'ISS et peut être consulté en même temps que les rapports thématiques sur le travail du CPS au [www.issafrica.org](http://www.issafrica.org). Tous les documents mentionnés dans ce rapport peuvent aussi être consultés en anglais et en français sur le site Web de l'ISS ainsi que sur celui du ROP ([www.operationspaix.net](http://www.operationspaix.net)).

© 2013, Institut d'Études de Sécurité

L'ISS dispose des droits d'auteur pour l'intégralité de ce volume et aucune partie ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans l'autorisation explicite, par écrit, de l'Institut. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de ses fiduciaires, des membres du Conseil consultatif ou des donateurs. Ce rapport est aussi disponible en anglais.